



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 20 décembre 2010***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/12/2010

**D - 20100759**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 20 décembre Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU (présent jusqu'à 17h50), Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40) , Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 17h40) , Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présent jusqu'à 17h50) , Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOËL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE.

***Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la  
Communauté Urbaine de Bordeaux pour erreur matérielle.  
Avis de la commune en application de l'article L 5215-20-1  
du CGCT.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été approuvé le 21 juillet 2006. Sa dernière modification date du 27 novembre 2009.

La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme a été engagée à l'initiative de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux afin de procéder à la rectification d'erreurs matérielles constatées sur les documents graphiques du règlement et à la suppression d'un emplacement réservé de voirie.

Cette procédure est sous-tendue par l'article L123-13 du code de l'urbanisme qui stipule que lorsque la modification a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle ou porte uniquement sur des éléments mineurs dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, à l'exclusion de modifications sur la destination des sols, elle peut, à l'initiative du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, être effectuée selon une procédure simplifiée.

Cette modification simplifiée porte précisément sur le rétablissement de prescriptions de hauteur de façade et de recul le long d'un certain nombre de voies situées sur le territoire de plusieurs communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Dans son courrier adressé aux communes courant juillet 2010 manifestant son intention de procéder à cette modification simplifiée, la Communauté urbaine de Bordeaux avance la possibilité d'un problème technique au moment de la génération des fichiers informatiques destinés à la reprographie des documents sur la dernière série de planches diffusée suite au conseil de communauté du 28 mai 2010.

La version officielle étant la version papier, et celle-ci ayant fait l'objet du contrôle de légalité, ces planches sont désormais opposables et leur contenu s'impose aux autorisations d'occupation du sol (AOS). Afin de limiter le risque de contentieux, la rectification de ces erreurs matérielles s'avère nécessaire.

Pour la commune de Bordeaux, trois modifications sont proposées :

- Route de Toulouse, restauration d'une prescription pour une marge de recul R=0 sur un linéaire de voie de 220 mètres (planche n°39)
- Cours du Maréchal Galliéni, restauration d'une prescription pour une hauteur de façade HF9a sur un linéaire de voie de 200 mètres (planche n°39)
- 1 rue Lhérisson suppression du filet de hauteur indiqué le long de la rue permettant d'appliquer la seule hauteur maximum prévue à l'échelle de l'îlot (planches Ville de Pierre VP14 et VP15)

Le projet de modification simplifiée a été mis à la disposition du public, pour une durée d'un mois du 30 août au 30 septembre 2010, dans les service de la Direction générale de l'aménagement au 57 Cours Pasteur. Aucune observation n'a été mentionnée dans le registre prévu à cet effet.

En application de l'article L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le dossier de modification simplifiée est soumis, pour avis aux conseils municipaux des 27 communes membres de la Communauté Urbaine.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- émettre un **AVIS FAVORABLE** à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour les modifications intéressant la commune de Bordeaux

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Elizabeth TOUTON**  
**Adjoint au Maire**

